



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26085648***

ile,

Déposé / Reçu le**29 JUIN 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles****N° d'entreprise : 0877 248 501****Nom**(en entier) : **Aedifica**

(en abrégé) :

**Forme légale : société anonyme, société immobilière réglementée publique de droit
belge****Adresse complète du siège : rue Belliard 40 boîte 11, 1040 Bruxelles****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat d'administrateur - ratification de la cooptation
et nomination de nouveaux administrateurs indépendants - élection du
domicile au siège de la société - Démission d'un administrateur - art. 7:151
CSA**

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026 ce qui suit:

- Renouvellement du mandat d'administrateur

L'assemblée générale décide, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur de Madame Marleen Willekens en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029.

En vue de son inscription au dossier de la société et de la publication aux Annexes du Moniteur belge, Madame Willekens choisit, conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, d'élire domicile au siège de la société, à savoir, rue Belliard 40 boîte 11, 1040 Bruxelles, pour toutes les questions relatives à l'exercice de son mandat.

- Ratification de la cooptation et nomination de nouveaux administrateurs indépendants

L'assemblée générale décide, par vote distinct, de ratifier la cooptation des personnes suivantes en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, pour la période allant du 10 mars 2026 à l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026 :

- i. Monsieur Jean Hilgers ;
- ii. Monsieur Xavier de Walque ;
- iii. Madame Nathalie Botek (Charles) ;
- iv. Madame Ann Caluwaerts ;
- v. Madame Mirjam Lormans (van Velthuisen).

L'assemblée générale décide, par vote distinct, de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 :

- i. Monsieur Jean Hilgers ;
- ii. Madame Nathalie Botek (Charles) ;
- iii. Madame Ann Caluwaerts ;
- iv. Madame Mirjam Lormans (van Velthuisen).

En vue de leur inscription au dossier de la société et de la publication aux Annexes du Moniteur belge, Monsieur Jean Hilgers, Madame Nathalie Botek (Charles), Madame Ann Caluwaerts et Madame Mirjam Lormans (van Velthuisen) choisissent, conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, d'élire domicile au siège de la société, à savoir rue Belliard 40, boîte 11, 1040 Bruxelles, pour

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

toutes les questions relatives à l'exercice de leur mandat.

Démission d'un administrateur

L'assemblée générale est informée du fait que Monsieur Xavier de Walque a retiré sa candidature pour des raisons personnelles. Par conséquent, la proposition relative à sa nomination n'a pas été mise au vote.

Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans les conventions de crédit et les instruments de dette liant la Société:

- Contrat de crédit entre la Société et BNP Paribas Fortis SA/NV du 11 juin 2025 pour un montant de crédit de € 30 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et la Caisse d'Epargne Hauts de France du 27 juin 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
- Contrat de crédit entre Hoivatilat (l'emprunteur), la Société (le garant) et OP Corporate Bank du 27 juin 2025 pour un montant de crédit de € 80 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et Société Générale du 12 août 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et BNP Paribas Fortis SA/NV du 14 novembre 2025 pour un montant de crédit de € 15 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et Belfius Bank SA/NV du 18 novembre 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et ING Belgium SA/NV du 1er décembre 2025 pour un montant de crédit de € 40 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et JP Morgan SE du 10 décembre 2025 pour un montant de crédit de € 100 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et Citibank Europe PLC du 30 janvier 2026 pour un montant de crédit de € 150 millions.

Procuration

Vu les précédentes résolutions, les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, ainsi qu'à Monsieur Thomas Moerman, Madame Sara Vanhove et Madame Julie Bus, chacun agissant seul et avec pouvoir de subrogation, afin de poser tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des formalités (en ce compris, sans s'y être limité, la rédaction et la signature de tous les documents et formulaires nécessaires) en vue (i) du dépôt des présentes résolutions au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de leur publication dans les Annexes au Moniteur belge et (iii) de l'inscription/modification des données d'identification auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, le cas échéant.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 12 mai 2026, auquel l'article 7:151 du Code des Sociétés et des Associations s'applique, a été déposé au dossier de la société.

Julie Bus
Mandataire spécial